MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-01
CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES (RM-460)

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, que:

Le 5 juillet 2022, le conseil de la Municipalité de Brigham a adopté le règlement numéro 2022-05 modifiant le règlement 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460).

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ à Brigham, ce 21ième jour de décembre 2022.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,

ME PIERRE LEFEBVRE